

Maisons-Alfort, le 26/04/2023

Conclusions de l'évaluation

relatives à une demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché pour la famille de produits biocides CHRISTEYNS' PROPAN-1/2-OL BPF à base de propane-1-ol et propane-2-ol, de la société CHRISTEYNS NV

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail a notamment pour missions l'évaluation ainsi que la délivrance de la décision d'autorisation de mise à disposition sur le marché des produits biocides.

Les « conclusions de l'évaluation » portent uniquement sur l'évaluation des risques et des dangers que l'utilisation de ces produits peut présenter pour l'homme, l'animal ou l'environnement ainsi que sur l'évaluation de leur efficacité.

Le présent document ne constitue pas une décision.

PRESENTATION DE LA DEMANDE

DESCRIPTION DE LA DEMANDE ET DE LA PREPARATION

L'Agence a accusé réception d'un dossier de demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché (AMM) pour la famille de produits biocides CHRISTEYNS' PROPAN-1/2-OL BPF de la société CHRISTEYNS NV dans le cadre d'une procédure de reconnaissance mutuelle séquentielle.

Les produits biocides de la famille CHRISTEYNS' PROPAN-1/2-OL BPF à base de 24,54 à 49,07 % de propane-1-ol¹ et de 9,77 à 19,54 % de propane-2-ol² sont des types de produit 2³ et 4⁴ destinés à la désinfection des bactéries, levures, champignons, mycobactéries et virus. Les produits biocides sont sous forme de liquides prêts à l'emploi destinés à être utilisés pour la désinfection de surfaces par pulvérisation avec un pulvérisateur à gâchette ou à basse pression, la désinfection d'objets par trempage et sous forme de lingettes pré-imprégnées destinées à être utilisées pour la désinfection de surfaces par essuyage, dans des industries alimentaires et non alimentaires, les institutions, les lieux de travail, les cuisines et les restaurants par des utilisateurs professionnels.

DESCRIPTION DU CADRE REGLEMENTAIRE

Ces conclusions sont fondées sur l'examen par la Direction d'Évaluation des Produits Réglementés (DEPR) de l'Agence du rapport d'évaluation de la famille de produits préparé par la Belgique, Etat membre de référence (EMR) conformément aux dispositions du règlement (UE) n° 528/2012⁵.

Les données prises en compte dans l'évaluation sont celles qui ont été considérées comme valides, soit au niveau européen, soit par la DEPR. Les conclusions relatives à la conformité se réfèrent aux critères indiqués dans le règlement (UE) n°528/2012.

¹ Règlement d'exécution (UE) 2017/2001 de la Commission du 8 novembre 2011 approuvant le propane-1-ol en tant que substance active existante destinée à être utilisée dans les produits biocides des types 1, 2 et 4

² Règlement d'exécution (UE) 2015/407 de la Commission du 11 mars 2015 approuvant le propanol-2 en tant que substance active destinée à être utilisée dans les produits biocides des types 1, 2 et 4.

³ TP2 : Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur les êtres humains ou des animaux

⁴ TP4 : Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux.

⁵ Règlement (UE) N° 528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides.

DESCRIPTION DE LA PROCEDURE D'EVALUATION

Les produits biocides de la famille CHRISTEYNS' PROPAN-1/2-OL BPF ont été évalués et autorisés par la Belgique. L'évaluation a donné lieu à la rédaction d'un rapport d'évaluation de la famille de produits et d'un résumé des caractéristiques des produits conformes aux conditions de l'autorisation.

Dans le cadre de la procédure de reconnaissance mutuelle séquentielle, la DEPR a fait part de ses commentaires sur le rapport d'évaluation et sur le résumé des caractéristiques des produits au nom de l'autorité compétente française, conformément aux lignes directrices pour la délivrance des AMM biocides de l'Anses⁶.

Les conclusions de l'évaluation se rapportent au rapport d'évaluation de la famille de produits des autorités belges et à son analyse par la DEPR. Elles présentent ici une synthèse des éléments scientifiques essentiels qui conduisent aux recommandations émises par la DEPR. Le résumé des caractéristiques des produits (RCP) issu de l'évaluation de cette demande est présenté en annexe.

SYNTHESE DES RESULTATS DE L'EVALUATION

PHYSICO-CHIMIE

Les caractéristiques physico-chimiques de la famille de produits CHRISTEYNS' PROPAN-1/2-OL BPF ont été décrites et sont considérées comme conformes dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe. Les méthodes d'analyse sont considérées comme conformes.

EFFICACITE

Les éléments soumis dans le dossier permettent de conclure que les produits de la famille CHRISTEYNS' PROPAN-1/2-OL BPF sont efficaces contre les bactéries incluant les mycobactéries, les levures, les champignons et les virus, dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe.

RESISTANCE

Aucun phénomène de résistance n'a été rapporté avec les substances actives propan-1-ol et propan-2-ol dans la littérature scientifique.

En cas de non efficacité du traitement, le responsable de la mise sur le marché devra en informer l'autorité compétente.

SUBSTANCES PREOCCUPANTES

Aucun des co-formulants contenus dans les produits de la famille CHRISTEYNS' PROPAN-1/2-OL BPF n'a été identifié comme substance préoccupante.

RISQUE POUR LA SANTE HUMAINE

L'estimation des expositions liées à l'utilisation de la famille de produits CHRISTEYNS' PROPAN-1/2-OL BPF pour les usages revendiqués, est inférieure à l'AEL⁷ pour les utilisateurs et les autres personnes exposées, dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe.

RISQUE VIA L'ALIMENTATION

Considérant les conditions d'emploi du produit en tant que TP 2, compte tenu du type de produit qui exclut le risque alimentaire, l'évaluation n'est pas pertinente.

⁶ <https://www.anses.fr/fr/system/files/LignesDirectricesBiocides.pdf>

⁷ AEL : (Acceptable Exposure Level ou niveau acceptable d'exposition) est la quantité maximale de substance active à laquelle un humain peut être exposé quotidiennement, sans effet dangereux pour sa santé.

Considérant les conditions d'emploi du produit en tant que TP 4, une contamination de l'alimentation ne peut être exclue. Cependant, compte tenu de la volatilité du propan-1-ol et du propan-2-ol et conformément aux conclusions de l'évaluation européenne des substances actives, une contamination de l'alimentation n'est pas attendue. Le risque via l'alimentation est conforme dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe.

RISQUE POUR L'ENVIRONNEMENT

L'évaluation du risque environnemental a été réalisée pour les substances actives uniquement ; aucune substance préoccupante n'a été définie pour l'environnement.

Concernant l'utilisation des produits de la famille de produits CHRISTEYNS' PROPAN-1/2-OL BPF les niveaux d'exposition environnementale sont inférieurs aux valeurs de toxicité de référence pour chaque compartiment exposé et les concentrations estimées dans les eaux souterraines sont inférieures aux valeurs seuils définies par la Directive 98/83/EC, dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe. Ainsi ces usages sont conformes.

CONCLUSIONS

En résumé, la conformité ou l'absence de conformité aux principes uniformes définis dans le règlement (UE) n°528/2012 pour la famille de produits CHRISTEYNS' PROPANOL-1/2-OL BPF est indiquée dans le tableau suivant, usage par usage et sous réserve, à l'exception des usages non conformes, des conditions d'emploi décrites dans le projet de résumé des caractéristiques du produit présenté en annexe.

Les conditions d'emploi évaluées relatives aux usages non proposés à l'autorisation figurent, le cas échéant, dans le rapport d'évaluation de la famille de produits de l'EMR.

Résultats de l'évaluation pour les usages revendiqués pour une autorisation de mise à disposition sur le marché du produit CHRISTEYNS' PROPAN-1/2-OL BPF :

Méta RCP	TP	Organismes cibles	Doses	Conditions d'emploi	Conclusions
1 et 2	2	Bactéries Levures	Prêt à l'emploi 30 mL / m ²	Désinfection de surfaces dures/non poreuses de petite taille par pulvérisation avec un pulvérisateur à gâchette	Conforme
				Utilisation industrielle et professionnelle	
	En intérieur dans les industries pharmaceutiques et autres industries hors agro-alimentaires.				
			Prêt à l'emploi 200 mL / m ²	Désinfection des surfaces dures/non poreuses par pulvérisation à basse pression	Conforme
				Utilisation industrielle	
				En intérieur dans les industries pharmaceutiques et autres industries hors agro-alimentaires	
	4		Prêt à l'emploi 30 mL / m ²	Désinfection de surfaces dures/non poreuses de petite taille avec un pulvérisateur à gâchette	Conforme
				Utilisation industrielle et professionnelle	

				En intérieur dans les cuisines de grande taille, restaurants, industries agro-alimentaires.	
			Prêt à l'emploi 200 mL / m ²	Désinfection de surfaces dures/non poreuses par pulvérisation à basse pression Utilisation industrielle En intérieur dans les cuisines de grande taille, restaurants, industries agro-alimentaires.	Conforme
			Prêt à l'emploi	Désinfection d'objets (surfaces dures, non poreuses) par trempage Utilisation industrielle et professionnelle En intérieur dans les cuisines de grande taille, restaurants, industries agro-alimentaires	Conforme
3	2	Bactéries incluant les mycobactéries Levures Champignons Virus	Prêt à l'emploi 30 mL / m ²	Désinfection de surfaces dures/non poreuses de petite taille avec un pulvérisateur à gâchette Utilisation industrielle et professionnelle En intérieur dans les industries pharmaceutiques et autres industries hors agro-alimentaires.	Conforme
			Prêt à l'emploi 200 mL / m ²	Désinfection des surfaces dures/non poreuses par pulvérisation à basse pression Utilisation industrielle En intérieur dans les industries pharmaceutiques et autres industries hors agro-alimentaires.	Conforme
	Prêt à l'emploi 30 mL / m ²		Désinfection de surfaces dures/non poreuses de petite taille avec un pulvérisateur à gâchette Utilisation industrielle et professionnelle En intérieur dans les cuisines de grande taille, restaurants, industries agro-alimentaires.	Conforme	
	Prêt à l'emploi 200 mL / m ²		Désinfection des surfaces dures/non poreuses par pulvérisation à basse pression Utilisation industrielle En intérieur dans les cuisines de grande taille, restaurants, industries agro-alimentaires.	Conforme	
	Prêt à l'emploi		Désinfection d'objets (surfaces dures, non poreuses) par trempage Utilisation industrielle et professionnelle En intérieur dans les industries pharmaceutiques et autres industries hors agro-alimentaires.	Conforme	
	2				

	4			Désinfection d'objets (surfaces dures, non poreuses) par trempage Utilisation industrielle et professionnelle En intérieur	Conforme
4	2	Bactéries incluant mycobactéries	Prêt à l'emploi 1 lingette / m ²	Désinfection par essuyage des surfaces dures/ non poreuses de petite taille avec des lingettes humides Utilisation industrielle et professionnelle En intérieur dans les industries pharmaceutiques et autres industries hors agro-alimentaires	Conforme
	4	Levures Champignons Virus		Désinfection par essuyage des surfaces dures/ non poreuses de petite taille avec des lingettes humides Utilisation industrielle et professionnelle En intérieur dans les cuisines, les restaurants, les industries agro-alimentaires	Conforme

Pour le directeur général, par délégation,
la directrice adjointe,
Direction de l'évaluation des produits réglementés

ANNEXE

Proposition de Résumé des caractéristiques de la famille de produits biocides issu des conclusions de l'évaluation

Partie I.- Premier niveau d'information

1. Informations administratives

1.1. Nom commercial de la famille de produits

Nom commercial	CHRISTEYNS' PROPAN-1/2-OL BPF
Autre(s) nom(s) commercial(aux)	

1.2. Type de produit(s)

Types de produit	2 et 4
------------------	--------

1.3. Détenteur de l'autorisation de mise à disposition sur le marché

Nom et adresse du détenteur	Nom	Christeyns NV
	Adresse	Afrikalaan 182, 9000 Gent Belgique
Numéro de demande	BC-UY074889-72	
Type de demande	Demande de reconnaissance mutuelle séquentielle	

1.4. Fabricant(s) de la famille de produits

Nom du fabricant	Christeyns N.V.
Adresse du fabricant	Afrikalaan 182, 9000 Gent Belgique
Emplacement des sites de fabrication	Afrikalaan 182, 9000 Gent Belgique

Nom du fabricant	Christeyns s.r.o.
Adresse du fabricant	Vitovska 453/7, 742 35 Odry République tchèque
Emplacement des sites de fabrication	Christeyns s.r.o., 742 35 Odry République tchèque

Nom du fabricant	Christeyns France Food Hygiene sas
Adresse du fabricant	ZA Les Farges, 24580 Rouffignac St. Cernin France
Emplacement des sites de fabrication	ZA Les Farges, 24580 Rouffignac St. Cernin France

Anses – n° BC-UY074889-72
CHRISTEYNS' PROPAN-1/2-ol BPF

Nom du fabricant	Betelgeux sl
Adresse du fabricant	Poligono Industrial Raconc, Parcelas 2 y 3, CP 46729 Ador - Valence Espagne
Emplacement des sites de fabrication	Poligono Industrial Raconc, Parcelas 2 y 3, CP 46729 Ador - Valence Espagne

Nom du fabricant	Christeyns France sa
Adresse du fabricant	Rue de la Maladrie 31, PI de la Vertonne, 44120 Vertou France
Emplacement des sites de fabrication	Rue de la Maladrie 31, PI de la Vertonne, 44124 Vertou France

Nom du fabricant	Christeyns Professional Hygiene srl.
Adresse du fabricant	Via Aldo Moro 30, 20060 Pessano con Bornago Italie
Emplacement des sites de fabrication	Via Aldo Moro 30, 20060 Pessano con Bornago Italie

Nom du fabricant	Christeyns UK Ltd.
Adresse du fabricant	Rutland Street, BD4 7EA Bradford Royaume-Uni
Emplacement des sites de fabrication	Rutland Street, BD4 7EA Bradford Royaume-Uni

Nom du fabricant	Christeyns Food Hygiene Ltd.
Adresse du fabricant	2 Cameron Court, Winwick Quay, WA2 8RE Warrington Royaume-Uni
Emplacement des sites de fabrication	2 Cameron Court, Winwick Quay, WA2 8RE Warrington Royaume-Uni

Nom du fabricant	Clover Chemicals Ltd.
Adresse du fabricant	Clover House, Macclesfield Road, Whaley Bridge, SK23 7DQ High Peak Royaume-Uni
Emplacement des sites de fabrication	Clover House, Macclesfield Road, Whaley Bridge, SK23 7DQ High Peak Royaume-Uni

1.5. Fabricant(s) de la (des) substance(s) active(s)

Substance active	Propan-1-ol
Nom du fabricant	OQ Chemicals GmbH (Formerly OXEA GmbH)
Adresse du fabricant	Otto-Roelen-Str. 3, 46147 Oberhausen Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Oxea corporation. 2001 FM 3057, TX 77404 Bay City États-Unis

Substance active	Propan-1-ol
Nom du fabricant	Sasol Chemie GmbH & Co. KG
Adresse du fabricant	Anckelmannsplatz 1, 20537 Hambourg Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Secunda Chemical Operations, Sasol Place, 50 Katherine streeed, 2090 Sandton Afrique du Sud

Substance active	Propan-2-ol
Nom du fabricant	Brenntag GmbH
Adresse du fabricant	Stinnes Platz 1, 45472 Mülheim an der Ruhr Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	<ul style="list-style-type: none"> - Shell Nederland Raffinaderij BV, Vondelingenweg 601, 3196 KK Rotterdam Pays-Bas - Exxon Mobil, 4045 Scenic Hwy, Baton Rouge 70805 LA United States

Substance active	Propan-2-ol
Nom du fabricant	Alcoholes Montplet S.A.
Adresse du fabricant	NOVAPEX, NOVACAP, Le Carré Joannès, 29 avenue Joannès Masset CS 10619, 69258 Lyon Cedex 09 France
Emplacement des sites de fabrication	NOVAPEX, Rue Gaston Monmousseau, 38150 Salaise-sur-Sanne France

2. Composition de la famille de produits et type de formulation

2.1. Composition qualitative et quantitative de la famille de produit

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
n-propanol	Propan-1-ol	Substance active	71-23-8	200-746-9	24,54	49,07
Isopropanol	Propan-2-ol	Substance active	67-63-0	200-661-7	9,77	19,54

2.2. Type de formulation

AL – Liquide prêt à l'emploi
XX – Autre (lingette pré-imprégnée)

Partie II.- Deuxième niveau d'information du Meta RCP 1

1. Information administrative sur le Meta RCP 1

1.1. Identification du Meta RCP 1

Identification	Meta SPC 1: Mida San 335 RV
-----------------------	-----------------------------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 1	
-----------------	--

1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	2 et 4
----------------------------	--------

2. Composition du Meta RCP 1

2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 1

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
n-Propanol	Propan-1-ol	Substance active	71-23-8	200-746-9	24,54	24,54
Isopropanol	Propan-2-ol	Substance active	67-63-0	200-661-7	9,77	9,77

2.2. Types de formulations

AL – Liquide prêt à l'emploi

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 1

Classification	
Catégories de danger	Liquide inflammable catégorie 3 Lésions oculaires graves/Irritation oculaire catégorie 1 Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique, catégorie 3
Mentions de danger	H226 : Liquide et vapeurs inflammables H318 : Provoque de graves lésions des yeux H336 : Peut provoquer somnolences ou vertiges
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H226 : Liquide et vapeurs inflammables H318 : Provoque de graves lésions des yeux H336 : Peut provoquer somnolences ou vertiges
Conseils de prudence	P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P261 : Eviter de respirer les aérosols et vapeurs P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé P280 : Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage P304 + P340 : EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin P403 + P233 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation
Note	EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 1

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – TP02 Désinfection des surfaces, pulvérisation par pulvérisateur à gâchette

Type de produit	2
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactéries Levures
Domaine(s) d'utilisation	En intérieur dans les industries pharmaceutiques et autres industries hors agro-alimentaires Désinfection des surfaces dures/non poreuses de petite taille avec nettoyage préalable
Méthode(s) d'application	Pulvérisateur à gâchette
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Prêt à l'emploi Dose d'application : 30 mL/m ² Température ambiante Temps de contact : 5 min Fréquence: 1 application par jour maximum
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels en milieu industriel Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bouteille en PEHD de contenance de 1 L avec dispositif de pulvérisation à gâchette distinct Bouteille de recharge en PEHD de contenance 5 et 10 L Bidon de recharge en PEHD de contenance de 22 et 25 L

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Veiller à mouiller complètement les surfaces, laisser agir le temps de contact indiqué. Le produit peut être essuyé avec un mouchoir ou un chiffon après pulvérisation et temps de contact requis.

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

Les mesures d'atténuation des risques suivantes doivent être appliquées, à moins qu'elles ne puissent être remplacées par des mesures techniques et/ou organisationnelles : les mesures de protection techniques et organisationnelles doivent être privilégiées.

Tous types de pièces :

- Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit.
- Porter un écran facial pendant la phase de manipulation du produit.

Pièces non spécifiées (20 m³) et petites pièces (10 m³) :

- Maximum 1 application par jour.
- L'utilisation d'équipements de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection de 10 est obligatoire lors de l'application. Au moins un respirateur à ventilation assistée avec casque/cagoule/masque (TH1/TM1), ou un demi-masque/masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (type de filtre (lettre code, couleur) à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).*
- Les tiers non protégés ne doivent pas être présents pendant l'application.
- Quitter la salle après le traitement et ne pas rentrer avant 9 heures après le traitement.

Installations de fabrication de produits pharmaceutiques et cosmétiques :

- L'utilisation d'équipements de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection de 10 est obligatoire lors du mélange et du chargement. Au moins un respirateur à ventilation assistée avec casque/cagoule/masque (TH1/TM1), ou un demi-masque/masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (type de filtre (lettre code, couleur) à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).*

* filtre à vapeur organique, filtre combiné, type A2/P2 (RPE 10)

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

4.2. Description de l'usage

Tableau 2. Usage # 2 – TP02 Désinfection des surfaces, pulvérisation à basse pression

Type de produit	2
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactéries Levures
Domaine(s) d'utilisation	En intérieur dans les industries pharmaceutiques et autres industries hors agro-alimentaires Désinfection des surfaces dures/ non poreuses avec nettoyage préalable
Méthode(s) d'application	Pulvérisateur à basse pression
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Prêt à l'emploi Dose d'application : 200 mL/m ² Température ambiante Temps de contact : 5 minutes Fréquence : 1 application par jour maximum
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels en milieu industriel
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bouteille en PEHD de contenance 5 et 10 L Bidon en PEHD de contenance de 22 et 25 L Cuve en PEHD de contenance 220 et 1000 L

4.2.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Ne pas essuyer le produit après pulvérisation, laisser sécher.

4.2.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

Les mesures d'atténuation des risques suivantes doivent être appliquées, à moins qu'elles ne puissent être remplacées par des mesures techniques et/ou organisationnelles : Les mesures de protection techniques et organisationnelles doivent être privilégiées.

Tous types de pièces :

- Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit.
- Porter un écran facial pendant la phase de manipulation du produit.
- Une combinaison de protection imperméable au produit biocide doit être portée.

Pièces non spécifiées (20 m³):

- Maximum 1 application par jour sur une surface maximale de 8 m².
- L'utilisation d'équipements de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection de 10 est obligatoire lors de l'application. Au moins un respirateur à ventilation assistée avec casque/cagoule/masque (TH1/TM1), ou un demi-masque/masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (type de filtre (lettre code, couleur) à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).*
- Les tiers non protégés ne doivent pas être présents pendant l'application.
- Quitter la salle après le traitement et ne pas rentrer avant 12 heures après le traitement.

Petites pièces (10 m³) :

- Maximum 1 application par jour sur une surface maximale de 4 m².
- L'utilisation d'équipements de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection de 10 est obligatoire lors de l'application. Au moins un respirateur à ventilation assistée avec casque/cagoule/masque (TH1/TM1), ou un demi-masque/masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (type de filtre (lettre code, couleur) à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).*
- Les tiers non protégés ne doivent pas être présents pendant l'application.
- Quitter l'espace après le traitement et ne pas rentrer avant 12 heures après le traitement.

Salles blanches :

- Maximum 1 application par jour sur une surface maximale de 10 m².
- L'utilisation d'équipements de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection de 10 est obligatoire lors de l'application. Au moins un respirateur à ventilation assistée avec casque/cagoule/masque (TH1/TM1), ou un demi-masque/masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (type de filtre (lettre code, couleur) à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).*
- Un taux de renouvellement d'air de 20/h est requis pendant l'utilisation.
- Les tiers non protégés ne doivent pas être présents pendant l'application.
- Quitter l'espace après le traitement et ne pas rentrer pas avant 1 heure après le traitement.

Laboratoires et biotechnologie :

- Maximum 1 application par jour sur une surface maximale de 10 m².
- L'utilisation d'équipements de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection de 10 est obligatoire lors de l'application. Au moins un respirateur à ventilation assistée avec casque/cagoule/masque (TH1/TM1), ou un demi-masque/masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (type de filtre (lettre code, couleur) à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).*
- Les tiers non protégés ne doivent pas être présents pendant l'application.
- Quitter la salle après le traitement et ne pas rentrer avant 1 heure après le traitement.

Installations de fabrication de produits pharmaceutiques et cosmétiques :

- Maximum 1 application par jour sur une surface maximale de 10 m².
- L'utilisation d'équipements de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection de 10 est obligatoire lors de l'application. Au moins un respirateur à ventilation assistée avec casque/cagoule/masque (TH1/TM1), ou un demi-masque/masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (type de filtre (lettre code, couleur) à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).*
- Les tiers non protégés ne doivent pas être présents pendant l'application.
- Quitter la salle après le traitement et ne pas rentrer avant 1 heure après le traitement.

* filtre à vapeur organique, filtre combiné, type A2/P2 (RPE 10)

4.2.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.2.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.2.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

4.3. Description de l'usage

Tableau 3. Usage # 3 – TP04 Désinfection des surfaces, pulvérisation par pulvérisateur à gâchette

Type de produit	4
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactéries Levures
Domaine(s) d'utilisation	En intérieur dans les cuisines de grande taille, restaurants, industries agro-alimentaire Désinfection de surfaces dures/non poreuses de petite taille avec nettoyage préalable
Méthode(s) d'application	Pulvérisateur à gâchette
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Prêt à l'emploi Dose d'application : 30 mL/m ² Température ambiante Temps de contact : 5 minutes Fréquence : 1 application par jour maximum
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels en milieu industriel Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bouteille en PEHD de contenance de 1 L avec dispositif de pulvérisation à gâchette distinct Bouteille de recharge en PEHD de contenance 5 et 10 L Bidon de recharge en PEHD de contenance de 22 et 25 L

4.3.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Veiller à mouiller complètement les surfaces, laisser agir le temps de contact indiqué. Le produit peut être essuyé avec un mouchoir ou un chiffon après pulvérisation et temps de contact requis.

4.3.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

Les mesures d'atténuation des risques suivantes doivent être appliquées, à moins qu'elles ne puissent être remplacées par des mesures techniques et/ou organisationnelles : Les mesures de protection techniques et organisationnelles doivent être privilégiées.

Tous types de pièces :

- Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit.

<ul style="list-style-type: none"> - Porter un écran facial pendant la phase de manipulation du produit. <p>Pièces non spécifiées (20 m³) et petites pièces (10 m³)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maximum 1 application par jour. - L'utilisation d'équipements de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection de 10 est obligatoire lors de l'application. Au moins un respirateur à ventilation assistée avec casque/cagoule/masque (TH1/TM1), ou un demi-masque/masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (type de filtre (lettre code, couleur) à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).* - Les tiers non protégés ne doivent pas être présents pendant l'application. - Quitter la salle après le traitement et ne pas rentrer avant 9 heures après le traitement. <p>Cuisines et cantines :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'utilisation d'équipements de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection de 10 est obligatoire lors du mélange et du chargement. Au moins un respirateur à ventilation assistée avec casque/cagoule/masque (TH1/TM1), ou un demi-masque/masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (type de filtre (lettre code, couleur) à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).* <p>*filtre à vapeur organique, filtre combiné, type A2/P2 (RPE 10)</p>

4.3.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.3.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.3.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

4.4. Description de l'usage

Tableau 4. Usage # 4 – TP04 Désinfection des surfaces, pulvérisation à basse pression

Type de produit	4
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactéries Levures
Domaine(s) d'utilisation	En intérieur dans les cuisines de grande taille, restaurants, industries agro-alimentaires Désinfection de surfaces dures/non poreuses avec nettoyage préalable
Méthode(s) d'application	Pulvérisateur à basse pression
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Prêt à l'emploi Dose d'application : 200 mL/m ² Température ambiante Temps de contact : 5 minutes Fréquence : 1 application par jour maximum

Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels en milieu industriel
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bouteille en PEHD de contenance 5 et 10 L Bidon en PEHD de contenance de 22 et 25 L Cuve en PEHD de contenance 220 et 1000 L

4.4.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Ne pas essayer le produit après pulvérisation, laisser sécher.

4.4.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

Les mesures d'atténuation des risques suivantes doivent être appliquées, à moins qu'elles ne puissent être remplacées par des mesures techniques et/ou organisationnelles : Les mesures de protection techniques et organisationnelles doivent être privilégiées (les mesures de protection individuelle doivent être temporaires).

Tous types de pièces :

- Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit.
- Porter un écran facial pendant la phase de manipulation du produit.
- Une combinaison de protection imperméable au produit biocide doit être portée.

Pièces non spécifiées (20 m³):

- Maximum 1 application par jour sur une surface maximale de 8 m².
- L'utilisation d'équipements de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection de 10 est obligatoire lors de l'application. Au moins un respirateur à ventilation assistée avec casque/cagoule/masque (TH1/TM1), ou un demi-masque/masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (type de filtre (lettre code, couleur) à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).*
- Les tiers non protégés ne doivent pas être présents pendant l'application.
- Quitter la salle après le traitement et ne pas rentrer avant 12 heures après le traitement.

Petites pièces (10 m³) :

- Maximum 1 application par jour sur une surface maximale de 4 m².
- L'utilisation d'équipements de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection de 10 est obligatoire lors de l'application. Au moins un respirateur à ventilation assistée avec casque/cagoule/masque (TH1/TM1), ou un demi-masque/masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (type de filtre (lettre code, couleur) à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).*
- Les tiers non protégés ne doivent pas être présents pendant l'application.
- Quitter l'espace après le traitement et ne pas rentrer avant 12 heures après le traitement.

Cuisines collectives et cantines

- Maximum 1 application par jour sur une surface maximale de 10 m².
- L'utilisation d'équipements de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection de 10 est obligatoire lors de l'application. Au moins un respirateur à ventilation assistée avec casque/cagoule/masque (TH1/TM1), ou un demi-masque/masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (type de filtre (lettre code, couleur) à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).*
- Les tiers non protégés ne doivent pas être présents pendant l'application.
- Quitter la salle après le traitement et ne pas rentrer avant 1 heure après le traitement.

Cuisines industrielles:

- Maximum 1 application par jour sur une surface maximale de 10 m².
- Les tiers non protégés ne doivent pas être présents pendant l'application.
- Quitter la salle après le traitement et ne pas rentrer avant 1 heure après le traitement.

* filtre à vapeur organique, filtre combiné, type A2/P2 (RPE 10)

4.4.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.4.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.4.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

4.5. Description de l'usage

Tableau 5. Usage # 5 – TP04 Désinfection d'objets par trempage

Type de produit	4
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactéries Levures
Domaine(s) d'utilisation	En intérieur dans les cuisines de grande taille, restaurants, industries agro-alimentaires Désinfection d'instruments ou d'équipements par trempage avec nettoyage préalable
Méthode(s) d'application	Trempage
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Prêt à l'emploi Température ambiante Temps de contact : 5 minutes Fréquence: 1 application par jour maximum
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels en milieu industriel Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bouteille en PEHD de contenance 5 et 10 L Bidon en PEHD de contenance de 22 et 25 L Cuve en PEHD de contenance 220 et 1000 L

4.5.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Désinfection d'instruments ou d'équipements par trempage (introduction d'objets dans un bain pré-rempli) ou remplissage (remplissage d'un bain vide, qui contient déjà les objets). Dans les deux cas, les objets sont complètement immergés.
- Ne pas réutiliser le bain. Le bain n'est utilisé qu'une fois par jour et renouveler la solution de bain tous les jours.

4.5.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

Les mesures d'atténuation des risques suivantes doivent être appliquées, à moins qu'elles ne puissent être remplacées par des mesures techniques et/ou organisationnelles : Les mesures de protection techniques et organisationnelles doivent être privilégiées.

Tous types de pièces :

- Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit.
- Porter un écran facial pendant la phase de manipulation du produit.

Pièces non spécifiées (20 m³) :

- Les tiers non protégés ne doivent pas être présents pendant l'application.
- Quitter la salle après le traitement et ne pas rentrer avant 1 heure après le traitement.

Petites pièces (10 m³) :

- Les tiers non protégés ne doivent pas être présents pendant l'application.
- Quitter la salle après le traitement et ne pas rentrer avant 3 heures après le traitement.

4.5.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.5.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.5.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 1

5.1. Instructions d'utilisation

- Toutes les surfaces à désinfecter doivent être nettoyées/rincées/séchées avant la procédure de désinfection : l'utilisateur doit soigneusement nettoyer, rincer et vidanger les liquides de nettoyage des surfaces à désinfecter.
- Tous les produits doivent être utilisés non dilués.
- Se référer à la description de la méthode d'application liée à chaque utilisation pour bien connaître le temps de contact requis et si un rinçage final (à l'eau potable) après désinfection est requis.

5.2. Mesures de gestion de risque

- Utiliser dans des zones bien ventilées.
- Assurer une ventilation adéquate avant de pénétrer dans les pièces traitées.
- Non destiné aux zones accessibles au grand public.
- Eviter le contact avec les yeux.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de symptômes: Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale. En l'absence de symptômes: Appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS D'INGESTION: Rincer immédiatement la bouche. Donner quelque chose à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.

- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Enlever tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Rincer la peau à l'eau. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre, dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Suivre les procédures de mise à la terre pour éviter l'électricité statique.
- Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé.
- Protéger du rayonnement solaire direct.
- Protéger du gel.
- Durée de conservation : 2 ans

6. Autre(s) information(s)

-

Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 1

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	Mida San 335 RV				
Numéro d'autorisation					
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
n-Propanol	Propan-1-ol	Substance active	71-23-8	200-746-9	24,54
Isopropanol	Propan-2-ol	Substance active	67-63-0	200-661-7	9,77

Partie II.- Deuxième niveau d'information du Meta RCP 2

1. Information administrative sur le Meta RCP 2

1.1. Identification du Meta RCP 2

Identification	Meta SPC 2: Mida San 334 MF
----------------	-----------------------------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 2	
----------	--

1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	2 et 4
---------------------	--------

2. Composition du Meta RCP 2

2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 2

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
n-Propanol	Propan-1-ol	Substance active	71-23-8	200-746-9	34,35	34,35
Isopropanol	Propan-2-ol	Substance active	67-63-0	200-661-7	13,68	13,68

2.2. Types de formulations

AL – Liquide prêt à l'emploi

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 2

Classification	
Catégories de danger	Liquide inflammable catégorie 3 Lésions oculaires graves/Irritation oculaire catégorie 1 Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique, catégorie 3
Mentions de danger	H226 : Liquide et vapeurs inflammables H318 : Provoque de graves lésions des yeux H336 : Peut provoquer somnolences ou vertiges
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H226 : Liquide et vapeurs inflammables H318 : Provoque de graves lésions des yeux H336 : Peut provoquer somnolences ou vertiges
Conseils de prudence	P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer P261 : Eviter de respirer les aérosols et vapeurs P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé P280 : Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage P304 + P340 : EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin P403 + P233 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation
Note	EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 2

4.1. Description de l'usage

Tableau 6. Usage # 1 – TP02 Désinfection des surfaces, pulvérisation par pulvérisateur à gâchette

Type de produit	2
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactéries Levures
Domaine(s) d'utilisation	En intérieur dans les industries pharmaceutiques et autres industries hors-agro alimentaires Désinfection des surfaces dures/non poreuses de petite taille avec nettoyage préalable
Méthode(s) d'application	Pulvérisateur à gâchette

Dose(s) et fréquence(s) d'application	Prêt à l'emploi Dose d'application : 30 mL/m ² Température ambiante Temps de contact : 5 minutes Fréquence: 1 application par jour maximum
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels en milieu industriel Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bouteille en PEHD de contenance de 1 L avec dispositif de pulvérisation à gâchette distinct Bouteille de recharge en PEHD de contenance 5 et 10 L Bidon de recharge en PEHD de contenance de 22 et 25 L

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Veiller à mouiller complètement les surfaces, laisser agir le temps de contact indiqué. Le produit peut être essuyé avec un mouchoir ou un chiffon après pulvérisation et temps de contact requis.

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

Les mesures d'atténuation des risques suivantes doivent être appliquées, à moins qu'elles ne puissent être remplacées par des mesures techniques et/ou organisationnelles : Les mesures de protection techniques et organisationnelles doivent être privilégiées.

Tous types de pièces :

- Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit.
- Porter un écran facial pendant la phase de manipulation du produit.

Pièces non spécifiées (20 m³) et petites pièces (10 m³) :

- Maximum 1 application par jour.
- L'utilisation d'équipements de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection de 10 est obligatoire lors de l'application. Au moins un respirateur à ventilation assistée avec casque/cagoule/masque (TH1/TM1), ou un demi-masque/masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (type de filtre (lettre code, couleur) à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).*
- Les tiers non protégés ne doivent pas être présents pendant l'application.
- Quitter la salle après le traitement et ne pas rentrer avant 9 heures après le traitement.

Installations de fabrication de produits pharmaceutiques et cosmétiques :

- L'utilisation d'équipements de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection de 10 est obligatoire lors du mélange et du chargement. Au moins un respirateur à ventilation assistée avec casque/cagoule/masque (TH1/TM1), ou un demi-masque/masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (type de filtre (lettre code, couleur) à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).*

* filtre à vapeur organique, filtre combiné, type A2/P2 (RPE 10)

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

4.2. Description de l'usage

Tableau 7. Usage # 2 – TP02 Désinfection des surfaces, pulvérisation à basse pression

Type de produit	2
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactéries Levures
Domaine(s) d'utilisation	En intérieur dans les industries pharmaceutiques et autres industries hors agro-alimentaires Désinfection des surfaces dures/ non poreuses avec nettoyage préalable
Méthode(s) d'application	Pulvérisateur à basse pression
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Prêt à l'emploi Dose d'application : 200 mL/m ² Température ambiante Temps de contact : 5 minutes Fréquence : 1 application par jour
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels en milieu industriel
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bouteille en PEHD de contenance 5 et 10 L Bidon en PEHD de contenance de 22 et 25 L Cuve en PEHD de contenance 220 et 1000 L

4.2.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Ne pas essuyer le produit après pulvérisation, laisser sécher.

4.2.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

Les mesures d'atténuation des risques suivantes doivent être appliquées, à moins qu'elles ne puissent être remplacées par des mesures techniques et/ou organisationnelles : Les mesures de protection techniques et organisationnelles doivent être privilégiées.

Tous types de pièces :

- Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit.
- Porter un écran facial pendant la phase de manipulation du produit.
- Une combinaison de protection imperméable au produit biocide doit être portée.

Pièces non spécifiées (20 m³) :

- Maximum 1 application par jour sur une surface maximale de 8 m².
- L'utilisation d'équipements de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection de 10 est obligatoire lors de l'application. Au moins un respirateur à ventilation assistée avec casque/cagoule/masque (TH1/TM1), ou un demi-masque/masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (type de filtre (lettre code, couleur) à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).*
- Les tiers non protégés ne doivent pas être présents pendant l'application.
- Quitter la salle après le traitement et ne pas rentrer avant 12 heures après le traitement.

Petites pièces (10 m³) :

- Maximum 1 application par jour sur une surface maximale de 4 m².
- L'utilisation d'équipements de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection de 10 est obligatoire lors de l'application. Au moins un respirateur à ventilation assistée avec casque/cagoule/masque (TH1/TM1), ou un demi-masque/masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (type de filtre (lettre code, couleur) à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).*
- Les tiers non protégés ne doivent pas être présents pendant l'application.
- Quitter l'espace après le traitement et ne pas rentrer avant 12 heures après le traitement.

Salles blanches :

- Maximum 1 application par jour sur une surface maximale de 10 m².
- L'utilisation d'équipements de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection de 10 est obligatoire lors de l'application. Au moins un respirateur à ventilation assistée avec casque/cagoule/masque (TH1/TM1), ou un demi-masque/masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (type de filtre (lettre code, couleur) à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).*
- Un taux de renouvellement d'air de 20/h est requis pendant l'utilisation.
- Les tiers non protégés ne doivent pas être présents pendant l'application.
- Quitter l'espace après le traitement et ne pas rentrer pas avant 1 heure après le traitement.

Laboratoires et biotechnologie :

- Maximum 1 application par jour sur une surface maximale de 10 m².
- L'utilisation d'équipements de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection de 10 est obligatoire lors de l'application. Au moins un respirateur à ventilation assistée avec casque/cagoule/masque (TH1/TM1), ou un demi-masque/masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (type de filtre (lettre code, couleur) à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).*
- Les tiers non protégés ne doivent pas être présents pendant l'application.
- Quitter la salle après le traitement et ne pas rentrer avant 1 heure après le traitement.

Installations de fabrication de produits pharmaceutiques et cosmétiques :

- Maximum 1 application par jour sur une surface maximale de 10 m².
- L'utilisation d'équipements de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection de 10 est obligatoire lors de l'application. Au moins un respirateur à ventilation assistée avec casque/cagoule/masque (TH1/TM1), ou un demi-masque/masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (type de filtre (lettre code, couleur) à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).*
- Les tiers non protégés ne doivent pas être présents pendant l'application.
- Quitter la salle après le traitement et ne pas rentrer avant 1 heure après le traitement.

* filtre à vapeur organique, filtre combiné, type A2/P2 (RPE 10)

4.2.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.2.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.2.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

4.3. Description de l'usage

Tableau 8. Usage # 3 – TP04 Désinfection des surfaces, pulvérisation par pulvérisateur à gâchette

Type de produit	4
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactéries Levures
Domaine(s) d'utilisation	En intérieur dans les cuisines de grande taille, restaurants, industries agro-alimentaires Désinfection de surfaces dures/non poreuses de petite taille avec nettoyage préalable
Méthode(s) d'application	Pulvérisateur à gâchette
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Prêt à l'emploi Dose d'application : 30 mL/m ² Température ambiante Temps de contact : 5 minutes Fréquence : 1 application par jour
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels en milieu industriel Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bouteille en PEHD de contenance de 1 L avec dispositif de pulvérisation à gâchette distinct Bouteille de recharge en PEHD de contenance 5 et 10 L Bidon de recharge en PEHD de contenance de 22 et 25 L

4.3.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Veiller à mouiller complètement les surfaces, laisser agir le temps de contact indiqué. Le produit peut être essuyé avec un mouchoir ou un chiffon après pulvérisation et temps de contact requis.

4.3.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

Les mesures d'atténuation des risques suivantes doivent être appliquées, à moins qu'elles ne puissent être remplacées par des mesures techniques et/ou organisationnelles : Les mesures de protection techniques et organisationnelles doivent être privilégiées.

Tous types de pièces :

- Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit.
- Porter un écran facial pendant la phase de manipulation du produit.

Pièces non spécifiées (20 m³) et petites pièces (10 m³) :

- Maximum 1 application par jour.
- L'utilisation d'équipements de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection de 10 est obligatoire lors de l'application. Au moins un respirateur à ventilation assistée avec casque/cagoule/masque (TH1/TM1), ou un demi-masque/masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (type de filtre (lettre code, couleur) à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).*
- Les tiers non protégés ne doivent pas être présents pendant l'application.
- Quitter la salle après le traitement et ne pas rentrer avant 9 heures après le traitement.

Cuisines et cantines :

- L'utilisation d'équipements de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection de 10 est obligatoire lors du mélange et du chargement. Au moins un respirateur à ventilation assistée avec casque/cagoule/masque (TH1/TM1), ou un demi-masque/masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (type de filtre (lettre code, couleur) à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).*

* filtre à vapeur organique, filtre combiné, type A2/P2 (RPE 10)

4.3.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.3.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.3.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

4.4. Description de l'usage

Tableau 9. Usage # 4 – TP04 Désinfection des surfaces, pulvérisation à basse pression

Type de produit	4
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactéries Levures
Domaine(s) d'utilisation	En intérieur dans les cuisines de grande taille, restaurants, industries agro-alimentaires Désinfection de surfaces dures/non poreuses avec nettoyage préalable
Méthode(s) d'application	Pulvérisateur à basse pression
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Prêt à l'emploi Dose d'application : 200 mL/m ² Température ambiante Temps de contact : 5 minutes Fréquence : 1 application par jour
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels en milieu industriel
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bouteille en PEHD de contenance 5 et 10 L Bidon en PEHD de contenance de 22 et 25 L Cuve en PEHD de contenance 220 et 1000 L

4.4.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Ne pas essuyer le produit après pulvérisation, laisser sécher.

4.4.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

Les mesures d'atténuation des risques suivantes doivent être appliquées, à moins qu'elles ne puissent être remplacées par des mesures techniques et/ou organisationnelles : Les mesures de protection techniques et organisationnelles doivent être privilégiées.

Tous types de pièces :

- Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit.
- Porter un écran facial pendant la phase de manipulation du produit.
- Une combinaison de protection imperméable au produit biocide doit être portée.

Pièces non spécifiées (20 m³) :

- Maximum 1 application par jour sur une surface maximale de 8 m².
- L'utilisation d'équipements de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection de 10 est obligatoire lors de l'application. Au moins un respirateur à ventilation assistée avec casque/cagoule/masque (TH1/TM1), ou un demi-masque/masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (type de filtre (lettre code, couleur) à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).*
- Les tiers non protégés ne doivent pas être présents pendant l'application.
- Quitter la salle après le traitement et ne pas rentrer avant 12 heures après le traitement.

Petites pièces (10 m³) :

- Maximum 1 application par jour sur une surface maximale de 4 m².
- L'utilisation d'équipements de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection de 10 est obligatoire lors de l'application. Au moins un respirateur à ventilation assistée avec casque/cagoule/masque (TH1/TM1), ou un demi-masque/masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (type de filtre (lettre code, couleur) à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).*
- Les tiers non protégés ne doivent pas être présents pendant l'application.
- Quitter l'espace après le traitement et ne pas rentrer avant 12 heures après le traitement.

Cuisines collectives et cantines :

- Maximum 1 application par jour sur une surface maximale de 10 m².
- L'utilisation d'équipements de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection de 10 est obligatoire lors de l'application. Au moins un respirateur à ventilation assistée avec casque/cagoule/masque (TH1/TM1), ou un demi-masque/masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (type de filtre (lettre code, couleur) à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).*
- Les tiers non protégés ne doivent pas être présents pendant l'application.
- Quitter la salle après le traitement et ne pas rentrer avant 1 heure après le traitement.

Cuisines industrielles :

- Maximum 1 application par jour sur une surface maximale de 10 m².
- Les tiers non protégés ne doivent pas être présents pendant l'application.
- Quitter la salle après le traitement et ne pas rentrer avant 1 heure après le traitement.

Pièces de production industrielle :

- Maximum 1 application par jour sur une surface maximale de 10 m².
- Les tiers non protégés ne doivent pas être présents pendant l'application.
- Quitter la salle après le traitement et ne pas rentrer avant 1 heure après le traitement

* filtre à vapeur organique, filtre combiné, type A2/P2 (RPE 10)

4.4.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.4.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.4.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

4.5. Description de l'usage

Tableau 10. Usage # 5 – TP04 Désinfection d'objets par trempage

Type de produit	4
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactéries Levures
Domaine(s) d'utilisation	En intérieur dans les cuisines de grande taille, restaurants, industries agro-alimentaires Désinfection d'objets (surfaces dures/non poreuses) par trempage avec nettoyage préalable
Méthode(s) d'application	Trempage
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Prêt à l'emploi Température ambiante Temps de contact : 5 minutes Fréquence : 1 application par jour
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels en milieu industriel Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bouteille en PEHD de contenance 5 et 10 L Bidon en PEHD de contenance de 22 et 25 L Cuve en PEHD de contenance 220 et 1000 L

4.5.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Désinfection d'instruments ou d'équipements par trempage (introduction d'objets dans un bain pré-rempli) ou remplissage (remplissage d'un bain vide, qui contient déjà les objets). Dans les deux cas, les objets sont complètement immergés.
- Ne pas réutiliser le bain. Le bain est utilisé qu'une fois par jour et renouveler la solution de bain tous les jours.

4.5.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

Les mesures d'atténuation des risques suivantes doivent être appliquées, à moins qu'elles ne puissent être remplacées par des mesures techniques et/ou organisationnelles : Les mesures de protection techniques et organisationnelles doivent être privilégiées.

Tous types de pièces :

- Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit.
- Porter un écran facial pendant la phase de manipulation du produit.

Pièces non spécifiées (20 m³):

- Les tiers non protégés ne doivent pas être présents pendant l'application
- Quitter la salle après le traitement et ne pas rentrer avant 1 heure après le traitement.

Petites pièces (10 m³) :

- Les tiers non protégés ne doivent pas être présents pendant l'application.
- Quitter la salle après le traitement et ne pas rentrer avant 3 heures après le traitement.

4.5.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.5.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.5.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 2

5.1. Instructions d'utilisation

- Toutes les surfaces à désinfecter doivent être nettoyées/rincées/séchées avant la procédure de désinfection : l'utilisateur doit soigneusement nettoyer, rincer et vidanger les liquides de nettoyage des surfaces à désinfecter.
- Tous les produits doivent être utilisés non dilués.
- Se référer à la description de la méthode d'application liée à chaque utilisation pour bien connaître le temps de contact requis et si un rinçage final (à l'eau potable) après désinfection est requis.

5.2. Mesures de gestion de risque

- Utiliser dans des zones bien ventilées.
- Assurer une ventilation adéquate avant de pénétrer dans les pièces traitées.
- Non destiné aux zones accessibles au grand public.
- Éviter le contact avec les yeux.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de symptômes: Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale. En l'absence de symptômes: Appeler un centre antipoison/un médecin
- EN CAS D'INGESTION: Rincer immédiatement la bouche. Donner quelque chose à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Enlever tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Rincer la peau à l'eau. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Suivre les procédures de mise à la terre pour éviter l'électricité statique.
- Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé.
- Protéger du rayonnement solaire direct.
- Protéger du gel.
- Durée de conservation : 2 ans.

6. Autre(s) information(s)

-

Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 2

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	Mida San 334 MF				
Numéro d'autorisation					
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
n-Propanol	Propan-1-ol	Substance active	71-23-8	200-746-9	34,35
Isopropanol	Propan-2-ol	Substance active	67-63-0	200-661-7	13,68

Partie II.- Deuxième niveau d'information du Meta RCP 3

1. Information administrative sur le Meta RCP 3

1.1. Identification du Meta RCP 3

Identification	Meta SPC 3: Mida San 311 KZ
-----------------------	-----------------------------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 3	
-----------------	--

1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	2 et 4
----------------------------	--------

2. Composition du Meta RCP 3

2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 3

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
n-Propanol	Propan-1-ol	Substance active	71-23-8	200-746-9	49,07	49,07
Isopropanol	Propan-2-ol	Substance active	67-63-0	200-661-7	19,54	19,54

2.2. Types de formulations

AL – Liquide prêt à l'emploi

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 3

Classification	
Catégories de danger	Liquide inflammable catégorie 3 Lésions oculaires graves/Irritation oculaire catégorie 1 Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique, catégorie 3
Mentions de danger	H226 : Liquide et vapeurs inflammables H318 : Provoque de graves lésions des yeux H336 : Peut provoquer somnolences ou vertiges
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H226 : Liquide et vapeurs inflammables H318 : Provoque de graves lésions des yeux H336 : Peut provoquer somnolences ou vertiges
Conseils de prudence	P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer P261 : Eviter de respirer les aérosols et vapeurs P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé P280 : Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage P304 + P340 : EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin P403 + P233 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation
Note	EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 3

4.1. Description de l'usage

Tableau 11. Usage # 1 – TP02 Désinfection des surfaces, pulvérisation par pulvérisateur à gâchette

Type de produit	2
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactéries incluant les mycobactéries Levures Champignons Virus
Domaine(s) d'utilisation	En intérieur dans les industries pharmaceutiques et autres industries hors agro-alimentaires Désinfection de surfaces dures/non poreuses de petite taille avec nettoyage préalable
Méthode(s) d'application	Pulvérisateur à gâchette
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Prêt à l'emploi Dose d'application : 30 mL/m ² Température ambiante Temps de contact : Bactéries incluant mycobactéries et levures : 5 minutes Bactéries incluant mycobactéries, levures, champignons et virus : 20 minutes Fréquence : 1 application par jour maximum
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels en milieu industriel Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bouteille en PEHD de contenance de 750 mL et 1 L avec dispositif de pulvérisation à gâchette distinct Bouteille de recharge en PEHD de contenance 5 et 10 L Bidon de recharge en PEHD de contenance de 22 et 25 L

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Veiller à mouiller complètement les surfaces, laisser agir le temps de contact indiqué. Le produit peut être essuyé avec un mouchoir ou un chiffon après pulvérisation et temps de contact requis.

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

Les mesures d'atténuation des risques suivantes doivent être appliquées, à moins qu'elles ne puissent être remplacées par des mesures techniques et/ou organisationnelles : Les mesures de protection techniques et organisationnelles doivent être privilégiées.

Tous types de pièces :

- Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit.
- Porter un écran facial pendant la phase de manipulation du produit.

Pièces non spécifiées (20 m³) et petites pièces (10 m³) :

- Maximum 1 application par jour.
- L'utilisation d'équipements de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection de 10 est obligatoire lors de l'application. Au moins un respirateur à ventilation assistée avec casque/cagoule/masque (TH1/TM1), ou un demi-masque/masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (type de filtre (lettre code, couleur) à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).*

- Les tiers non protégés ne doivent pas être présents pendant l'application.
- Quitter la salle après le traitement et ne pas rentrer avant 9 heures après le traitement.

Installations de fabrication de produits pharmaceutiques et cosmétiques :

- L'utilisation d'équipements de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection de 10 est obligatoire lors du mélange et du chargement. Au moins un respirateur à ventilation assistée avec casque/cagoule/masque (TH1/TM1), ou un demi-masque/masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (type de filtre (lettre code, couleur) à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).*

* filtre à vapeur organique, filtre combiné, type A2/P2 (RPE 10)

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

4.2. Description de l'usage

Tableau 12. Usage # 2 – TP02 Désinfection des surfaces, pulvérisation à basse pression

Type de produit	2
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactéries incluant les mycobactéries Levures Champignons Virus
Domaine(s) d'utilisation	En intérieur dans les industries pharmaceutiques et autres industries hors agro-alimentaires Désinfection de surfaces dures/non poreuses avec nettoyage préalable
Méthode(s) d'application	Pulvérisateur à basse pression
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Prêt à l'emploi Dose d'application : 200 mL/m ² Température ambiante Temps de contact : Bactéries incluant mycobactéries et levures : 5 minutes Bactéries incluant mycobactéries, levures, champignons et virus : 20 minutes Fréquence : 1 application par jour maximum
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels en milieu industriel
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bouteille en PEHD de contenance 5 et 10 L Bidon en PEHD de contenance de 22 et 25 L Cuve en PEHD de contenance 220 et 1000 L

4.2.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Ne pas essuyer le produit après pulvérisation, laisser sécher.

4.2.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

Les mesures d'atténuation des risques suivantes doivent être appliquées, à moins qu'elles ne puissent être remplacées par des mesures techniques et/ou organisationnelles : Les mesures de protection techniques et organisationnelles doivent être privilégiées.

Tous types de pièces :

- Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit.
- Porter un écran facial pendant la phase de manipulation du produit.
- Une combinaison de protection imperméable au produit biocide doit être portée.

Pièces non spécifiées (20 m³) :

- Maximum 1 application par jour sur une surface maximale de 8 m².
- L'utilisation d'équipements de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection de 10 est obligatoire lors de l'application. Au moins un respirateur à ventilation assistée avec casque/cagoule/masque (TH1/TM1), ou un demi-masque/masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (type de filtre (lettre code, couleur) à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).*
- Les tiers non protégés ne doivent pas être présents pendant l'application.
- Quitter la salle après le traitement et ne pas rentrer avant 12 heures après le traitement.

Petites pièces (10 m³) :

- Maximum 1 application par jour sur une surface maximale de 4 m².
- L'utilisation d'équipements de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection de 10 est obligatoire lors de l'application. Au moins un respirateur à ventilation assistée avec casque/cagoule/masque (TH1/TM1), ou un demi-masque/masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (type de filtre (lettre code, couleur) à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).*
- Les tiers non protégés ne doivent pas être présents pendant l'application.
- Quitter l'espace après le traitement et ne pas rentrer avant 12 heures après le traitement.

Salles blanches :

- Maximum 1 application par jour sur une surface maximale de 10 m².
- L'utilisation d'équipements de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection de 10 est obligatoire lors de l'application. Au moins un respirateur à ventilation assistée avec casque/cagoule/masque (TH1/TM1), ou un demi-masque/masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (type de filtre (lettre code, couleur) à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).*
- Un taux de renouvellement d'air de 20/h est requis pendant l'utilisation.
- Les tiers non protégés ne doivent pas être présents pendant l'application.
- Quitter l'espace après le traitement et ne pas rentrer pas avant 1 heure après le traitement.

Laboratoires et biotechnologie :

- Maximum 1 application par jour sur une surface maximale de 10 m².
- L'utilisation d'équipements de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection de 10 est obligatoire lors de l'application. Au moins un respirateur à ventilation assistée avec casque/cagoule/masque (TH1/TM1), ou un demi-masque/masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (type de filtre (lettre code, couleur) à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).*
- Les tiers non protégés ne doivent pas être présents pendant l'application.
- Quitter la salle après le traitement et ne pas rentrer avant 1 heure après le traitement.

Installations de fabrication de produits pharmaceutiques et cosmétiques :

- Maximum 1 application par jour sur une surface maximale de 10 m².
- L'utilisation d'équipements de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection de 10 est obligatoire lors de l'application. Au moins un respirateur à ventilation assistée avec casque/cagoule/masque (TH1/TM1), ou un demi-masque/masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (type de filtre (lettre

code, couleur) à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).*

- Les tiers non protégés ne doivent pas être présents pendant l'application.
- Quitter la salle après le traitement et ne pas rentrer avant 1 heure après le traitement.

* filtre à vapeur organique, filtre combiné, type A2/P2 (RPE 10)

4.2.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.2.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.2.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

4.3. Description de l'usage

Tableau 13. Usage # 3 – TP04 Désinfection des surfaces, pulvérisation par pulvérisateur à gâchette

Type de produit	4
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactéries incluant les mycobactéries Levures Champignons Virus
Domaine(s) d'utilisation	En intérieur dans les cuisines de grande taille, restaurants, industries agro-alimentaires. Désinfection de surfaces dures/non poreuses de petite taille avec nettoyage préalable
Méthode(s) d'application	Pulvérisateur à gâchette
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Prêt à l'emploi Dose d'application : 30 mL/m ² Température ambiante Temps de contact : Bactéries incluant mycobactéries et levures : 5 minutes Bactéries incluant mycobactéries, levures, champignons et virus : 20 minutes Fréquence : 1 application par jour
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels en milieu industriel Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bouteille en PEHD de contenance de 750 mL et 1 L avec dispositif de pulvérisation à gâchette distinct Bouteille de recharge en PEHD de contenance 5 et 10 L Bidon de recharge en PEHD de contenance de 22 et 25 L

4.3.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Veiller à mouiller complètement les surfaces, laisser agir le temps de contact indiqué. Le produit peut être essuyé avec un mouchoir ou un chiffon après pulvérisation et temps de contact requis.

4.3.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

Les mesures d'atténuation des risques suivantes doivent être appliquées, à moins qu'elles ne puissent être remplacées par des mesures techniques et/ou organisationnelles : Les mesures de protection techniques et organisationnelles doivent être privilégiées.

Tous types de pièces :

- Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit.
- Porter un écran facial pendant la phase de manipulation du produit.

Pièces non spécifiées (20 m³) et petites pièces (10 m³) :

- Maximum 1 application par jour.
- L'utilisation d'équipements de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection de 10 est obligatoire lors de l'application. Au moins un respirateur à ventilation assistée avec casque/cagoule/masque (TH1/TM1), ou un demi-masque/masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (type de filtre (lettre code, couleur) à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).*
- Les tiers non protégés ne doivent pas être présents pendant l'application.
- Quitter la salle après le traitement et ne pas rentrer avant 9 heures après le traitement.

Cuisines et cantines :

- L'utilisation d'équipements de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection de 10 est obligatoire lors du mélange et du chargement. Au moins un respirateur à ventilation assistée avec casque/cagoule/masque (TH1/TM1), ou un demi-masque/masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (type de filtre (lettre code, couleur) à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).*

* filtre à vapeur organique, filtre combiné, type A2/P2 (RPE 10)

4.3.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.3.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.3.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

4.4. Description de l'usage

Tableau 14. Usage # 4 – TP04 Désinfection des surfaces, pulvérisation à basse pression

Type de produit	4
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactéries incluant les mycobactéries Levures Champignons Virus

Domaine(s) d'utilisation	En intérieur dans les cuisines de grande taille, restaurants, industries agro-alimentaires. Désinfection de surfaces dures/non poreuses avec nettoyage préalable
Méthode(s) d'application	Pulvérisateur à basse pression
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Prêt à l'emploi Dose d'application : 200 mL/m ² Température ambiante Temps de contact : Bactéries incluant mycobactéries et levures : 5 minutes Bactéries incluant mycobactéries, levures, champignons et virus : 20 minutes Fréquence: 1 application par jour
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels en milieu industriel
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bouteille en PEHD de contenance 5 et 10 L Bidon en PEHD de contenance de 22 et 25 L Cuve en PEHD de contenance 220 et 1000 L

4.4.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- | |
|--|
| - Ne pas essuyer le produit après pulvérisation, laisser sécher. |
|--|

4.4.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

Les mesures d'atténuation des risques suivantes doivent être appliquées, à moins qu'elles ne puissent être remplacées par des mesures techniques et/ou organisationnelles : Les mesures de protection techniques et organisationnelles doivent être privilégiées.

Tous types de pièces :

- Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit.
- Porter un écran facial pendant la phase de manipulation du produit.
- Une combinaison de protection imperméable au produit biocide doit être portée.

Pièces non spécifiées (20 m³) :

- Maximum 1 application par jour sur une surface maximale de 8 m².
- L'utilisation d'équipements de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection de 10 est obligatoire lors de l'application. Au moins un respirateur à ventilation assistée avec casque/cagoule/masque (TH1/TM1), ou un demi-masque/masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (type de filtre (lettre code, couleur) à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).*
- Les tiers non protégés ne doivent pas être présents pendant l'application.
- Quitter la salle après le traitement et ne pas rentrer avant 12 heures après le traitement.

Petites pièces (10 m³) :

- Maximum 1 application par jour sur une surface maximale de 4 m².
- L'utilisation d'équipements de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection de 10 est obligatoire lors de l'application. Au moins un respirateur à ventilation assistée avec casque/cagoule/masque (TH1/TM1), ou un demi-masque/masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (type de filtre (lettre code, couleur) à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).*
- Les tiers non protégés ne doivent pas être présents pendant l'application.
- Quitter l'espace après le traitement et ne pas rentrer avant 12 heures après le traitement.

Cuisines collectives et cantines :

- Maximum 1 application par jour sur une surface maximale de 10 m².
- L'utilisation d'équipements de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection de 10 est obligatoire lors de l'application. Au moins un respirateur à ventilation assistée avec casque/cagoule/masque (TH1/TM1), ou un demi-masque/masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (type de filtre (lettre code, couleur) à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).*

- Les tiers non protégés ne doivent pas être présents pendant l'application.
- Quitter la salle après le traitement et ne pas rentrer avant 1 heure après le traitement.

Cuisines industrielles:

- Maximum 1 application par jour sur une surface maximale de 10 m².
- Les tiers non protégés ne doivent pas être présents pendant l'application.
- Quitter la salle après le traitement et ne pas rentrer avant 1 heure après le traitement.

Pièces de production industrielle

- Maximum 1 application par jour sur une surface maximale de 10 m².
- Les tiers non protégés ne doivent pas être présents pendant l'application.
- Quitter la salle après le traitement et ne pas rentrer avant 1 heure après le traitement

* filtre à vapeur organique, filtre combiné, type A2/P2 (RPE 10)

4.4.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.4.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.4.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

4.5. Description de l'usage

Tableau 15. Usage # 5 – TP02 Désinfection d'objets par trempage

Type de produit	2
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactéries incluant les mycobactéries Levures Champignons Virus
Domaine(s) d'utilisation	En intérieur dans les industries pharmaceutiques et autres industries hors agro-alimentaires. Désinfection d'objets (surfaces dures/non poreuses) avec nettoyage préalable
Méthode(s) d'application	Trempage
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Prêt à l'emploi Température ambiante Temps de contact : Bactéries incluant mycobactéries et levures : 5 minutes Bactéries incluant mycobactéries, levures, champignons et virus : 20 minutes Fréquence : 1 application par jour maximum
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels en milieu industriel Professionnels

Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bouteille en PEHD de contenance 5 et 10 L Bidon en PEHD de contenance de 22 et 25 L
--	--

4.5.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Désinfection d'instruments ou d'équipements par trempage (introduction d'objets dans un bain pré-rempli) ou remplissage (remplissage d'un bain vide, qui contient déjà les objets). Dans les deux cas, les objets sont complètement immergés.
- Ne pas réutiliser le bain. Le bain est n'utilisé qu'une fois par jour et renouveler la solution de bain tous les jours.

4.5.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

Les mesures d'atténuation des risques suivantes doivent être appliquées, à moins qu'elles ne puissent être remplacées par des mesures techniques et/ou organisationnelles : Les mesures de protection techniques et organisationnelles doivent être privilégiées.

Tous types de pièces :

- Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit.
- Porter un écran facial pendant la phase de manipulation du produit.

Pièces non spécifiées (20 m³) :

- Les tiers non protégés ne doivent pas être présents pendant l'application.
- Quitter la salle après le traitement et ne pas rentrer avant 1 heure après le traitement.

Petites pièces (10 m³) :

- Les tiers non protégés ne doivent pas être présents pendant l'application.
- Quitter la salle après le traitement et ne pas rentrer avant 3 heures après le traitement.

4.5.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.5.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.5.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

4.6. Description de l'usage

Tableau 16. Usage # 6 – TP04 Désinfection d'objets par trempage

Type de produit	4
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactéries incluant les mycobactéries Levures Champignons Virus

Domaine(s) d'utilisation	Intérieur
Méthode(s) d'application	Trempage
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Prêt à l'emploi Température ambiante Temps de contact : Bactéries incluant mycobactéries et levures : 5 minutes Bactéries incluant mycobactéries, levures, champignons et virus : 20 minutes Fréquence : 1 application par jour maximum
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels en milieu industriel Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bouteille en PEHD de contenance 5 et 10 L Bidon en PEHD de contenance de 22 et 25 L

4.6.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Désinfection d'instruments ou d'équipements par trempage (introduction d'objets dans un bain pré-rempli) ou remplissage (remplissage d'un bain vide, qui contient déjà les objets). Dans les deux cas, les objets sont complètement immergés.
- Ne pas réutiliser le bain. Le bain n'est utilisé qu'une fois par jour et renouveler la solution de bain tous les jours.

4.6.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

Les mesures d'atténuation des risques suivantes doivent être appliquées, à moins qu'elles ne puissent être remplacées par des mesures techniques et/ou organisationnelles : Les mesures de protection techniques et organisationnelles doivent être privilégiées.

Tous types de pièces :

- Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit.
- Porter un écran facial pendant la phase de manipulation du produit.

Pièces non spécifiées (20 m³) :

- Les tiers non protégés ne doivent pas être présents pendant l'application.
- Quitter la salle après le traitement et ne pas rentrer avant 1 heure après le traitement.

Petites pièces (10 m³) :

- Les tiers non protégés ne doivent pas être présents pendant l'application.
- Quitter la salle après le traitement et ne pas rentrer avant 3 heures après le traitement.

4.6.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.6.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.6.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 3

5.1. Instructions d'utilisation

- Toutes les surfaces à désinfecter doivent être nettoyées/rincées/séchées avant la procédure de désinfection : l'utilisateur doit soigneusement nettoyer, rincer et vidanger les liquides de nettoyage des surfaces à désinfecter.
- Tous les produits doivent être utilisés non dilués.
- Se référer à la description de la méthode d'application liée à chaque utilisation pour bien connaître le temps de contact requis et si un rinçage final (à l'eau potable) après désinfection est requis.

5.2. Mesures de gestion de risque

- Utiliser dans des zones bien ventilées.
- Assurer une ventilation adéquate avant de pénétrer dans les pièces traitées.
- Non destiné aux zones accessibles au grand public.
- Eviter le contact avec les yeux.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de symptômes: Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale. En l'absence de symptômes: Appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS D'INGESTION: Rincer immédiatement la bouche. Donner quelque chose à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Enlever tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Rincer la peau à l'eau. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre, dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Suivre les procédures de mise à la terre pour éviter l'électricité statique.
- Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé.
- Protéger du rayonnement solaire direct.
- Protéger du gel.
- Durée de conservation : 2 ans.

6. Autre(s) information(s)

-

Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 3

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	Mida San 311 KZ				
Numéro d'autorisation					
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
n-Propanol	Propan-1-ol	Substance active	71-23-8	200-746-9	49,07
Isopropanol	Propan-2-ol	Substance active	67-63-0	200-661-7	19,54

Partie II.- Deuxième niveau d'information du Meta RCP 4

1. Information administrative sur le Meta RCP 4

1.1. Identification du Meta RCP 4

Identification	Meta SPC 4: Mida San 311 KZ wipes
----------------	-----------------------------------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 4	
----------	--

1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	2 et 4
---------------------	--------

2. Composition du Meta RCP 4

2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 4

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
n-Propanol	Propan-1-ol	Substance active	71-23-8	200-746-9	49,07	49,07
Isopropanol	Propan-2-ol	Substance active	67-63-0	200-661-7	19,54	19,54

2.2. Types de formulations

XX – Autre (lingette pré-imprégnée)

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 4

Classification	
Catégories de danger	Liquide inflammable catégorie 3 Lésions oculaires graves/Irritation oculaire catégorie 1 Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique, catégorie 3
Mentions de danger	H226 : Liquide et vapeurs inflammables H318 : Provoque de graves lésions des yeux H336 : Peut provoquer somnolences ou vertiges
Étiquetage	
Mentions d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H226 : Liquide et vapeurs inflammables H318 : Provoque de graves lésions des yeux H336 : Peut provoquer somnolences ou vertiges
Conseils de prudence	P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer P261 : Eviter de respirer les aérosols et vapeurs P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé P280 : Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage P304 + P340 : EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin P403 + P233 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation
Note	EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 4

4.1. Description de l'usage

Tableau 17. Usage # 1 – TP02 Désinfection des surfaces, lingettes humides

Type de produit	2
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactéries incluant les mycobactéries Levures Champignons Virus
Domaine(s) d'utilisation	En intérieur dans les industries pharmaceutiques et industries non alimentaires. Désinfection des surfaces dures/ non poreuses de petite taille avec lingettes humides et nettoyage préalable
Méthode(s) d'application	Essuyage avec lingettes pré-imprégnées

Dose(s) et fréquence(s) d'application	Prêt à l'emploi Température ambiante Temps de contact : Bactéries incluant mycobactéries et levures : 5 minutes Bactéries incluant mycobactéries, levures, champignons et virus : 20 minutes Surface désinfectée : 1 lingette/m ² Fréquence : 1 application par jour maximum
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels en milieu industriel Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	150 lingettes /paquet : paquet en PEHD de contenance 1 L 800 lingettes /seau : seau en PP de 15 L 1500 lingettes /seau : seau en PP de 15 L

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

4.2. Description de l'usage

Tableau 18. Usage # 2 – TP04 Désinfection des surfaces, lingettes humides

Type de produit	4
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactéries incluant les mycobactéries Levures Champignons Virus
Domaine(s) d'utilisation	En intérieur dans les cuisines, les restaurants, l'industrie alimentaire. Désinfection des surfaces dures/ non poreuses de petite taille avec lingettes humides et nettoyage préalable
Méthode(s) d'application	Essuyage avec lingettes pré-imprégnées
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Prêt à l'emploi Température ambiante Temps de contact :

	Bactéries incluant mycobactéries et levures : 5 minutes Bactéries incluant mycobactéries, levures, champignons et virus : 20 minutes Surface désinfectée : 1 lingette/m ² Fréquence : 1 application par jour maximum
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels en milieu industriel Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	150 lingettes /paquet : paquet en PEHD de contenance 1 L 800 lingettes /seau : seau en PP de 15 L 1500 lingettes /seau : seau en PP de 15 L

4.2.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.2.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.2.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.2.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.2.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 4

5.1. Instructions d'utilisation

- Toutes les surfaces à désinfecter doivent être nettoyées/rincées/séchées avant la procédure de désinfection : l'utilisateur doit soigneusement nettoyer, rincer et vidanger les liquides de nettoyage des surfaces à désinfecter.
- Veiller à mouiller complètement les surfaces, laisser agir le temps de contact indiqué.

5.2. Mesures de gestion de risque

- Utiliser dans des zones bien ventilées.
- Assurer une ventilation adéquate avant de pénétrer dans les pièces traitées.
- Non destiné aux zones accessibles au grand public.
- Eviter le contact avec les yeux.

Les mesures d'atténuation des risques suivantes doivent être appliquées, à moins qu'elles ne puissent être remplacées par des mesures techniques et/ou organisationnelles : Les mesures de protection techniques et organisationnelles doivent être privilégiées.

Tous types de pièces :

- Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit.

Pièces non spécifiées (20 m³) et petites pièces (10 m³) :

- Maximum 1 application par jour.
- Les tiers non protégés ne doivent pas être présents pendant l'application.
- Quitter la salle après le traitement et ne pas rentrer avant 6 heures après le traitement.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de symptômes: Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale. En l'absence de symptômes: Appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS D'INGESTION: Rincer immédiatement la bouche. Donner quelque chose à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Enlever tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Rincer la peau à l'eau. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (égouts, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre, dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Suivre les procédures de mise à la terre pour éviter l'électricité statique.
- Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé.
- Protéger du rayonnement solaire direct.
- Protéger du gel.
- Durée de conservation : 2 ans.

6. Autre(s) information(s)

-

Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 4

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	Mida San 311 KZ wipes				
Numéro d'autorisation					
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
n-Propanol	Propan-1-ol	Substance active	71-23-8	200-746-9	49,07
Isopropanol	Propan-2-ol	Substance active	67-63-0	200-661-7	19,54